

Compte-Rendu du Conseil municipal
Mardi 27 Mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 27 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Rugles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de GUITTON Denis, Maire.

Présents : Christian BATON, Claude BOUTELET, Jocelyne DE TOMASI, Denis GUITTON, Francine LEGENDRE, Magali LE MOIGNIC, Alain LE PAPE, Henry LESOUT, Frédéric MASSON Jean-Jacques MONTHULÉ, Sylvie PÉRENNES-DUFOUR, Jean-Claude PROVOST, Frédérique REPESSÉ et Gérard TOURNEUX.

Absentes excusées : Thérèse CORBIN, Marie-José DUPONT et Magaly STOBBER.

Nombre de membres : En exercice : 17 Présents : 14 Votants : 14

Date de la convocation et d'affichage : 19 Mai 2025

A été nommée secrétaire de séance : Jean-Jacques MONTHULÉ

SOMMAIRE

1. Rencontre avec l'association ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) - présentation et échanges
 2. Mise à jour du tableau des emplois : poste « gestionnaire des ressources humaines » - stagiairisation
 3. Personnel : Instauration de l'Allocation aux Parents d'Enfants Handicapés - APEH
 4. Personnel : SDIS - Convention de mise à disposition d'un agent technique pour la mission de sapeur-pompier volontaire
 5. Médiathèque : Désherbage - Conditions de retrait des ouvrages du fonds documentaire
 6. PLUI - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Contribution communale « enjeux à prendre en compte »
- Questions diverses.

DEROULE

Denis GUITTON soumet pour approbation le projet de compte-rendu en date du 14 Avril 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le projet de compte-rendu.

1. Rencontre avec l'association ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) - présentation et échanges

Denis GUITTON souhaite la bienvenue à Mme PEREZ, présidente de la section de Rugles ainsi qu'à Mmes CHAPELAIN et CHAUVIERE, accompagnatrices bénévoles.

Mme PEREZ relate l'historique (service de « travailleuse familiale » initialement, service « d'aide aux personnes dépendantes » essentiellement aujourd'hui) et l'organisation (action politique au niveau national, action administrative au niveau départemental et action opérationnelle au niveau local) de l'ADMR. Elle précise que l'association dispose d'un local au « 20 Bis, rue Paul Doumer ». La section locale intervient sur Rugles et les 15 communes environnantes. Elle gère actuellement 16 salariés. Elle rencontre des difficultés de recrutement en personnel stable et compétent.

A l'issue de la présentation :

Denis GUITTON souhaite savoir si l'association est confrontée à une concurrence. *Il lui est répondu qu'effectivement d'autres associations interviennent sur le secteur, et même parfois des entreprises ou des personnes à leur compte. Ce qui n'était pas le cas auparavant.*

Jocelyne DE TOMASI souhaite connaître le nombre de bénéficiaires. *Il lui est répondu que dernier chiffre statistique connu était de 86 pour l'année 2023. Par ailleurs, il lui est précisé que la majorité des bénéficiaires ont plus de 85 ans, voir 90 ans.*

Frédérique REPESSE souhaite savoir si l'association met en place des formations pour juguler son problème d'absence de personnel qualifié. *Il lui est répondu qu'effectivement des formations en termes de « savoir-faire » sont organisées. Par contre le « savoir-être » reste inné.*

Sylvie PERENNES suggère que des personnes, jeunes retraités, pourraient être intéressées de faire quelques heures pour des compléments de revenus. Ce serait une solution parmi d'autres pour répondre à la problématique de manque de personnel compétent.

2. Mise à jour du tableau des emplois : poste « gestionnaire des ressources humaines » - stagiairisation

Denis GUITTON fait part de la fin de « la mise en détachement » d'un des agents auprès du Ministère des Armées, effective depuis le 1^{er} Avril 2025. L'agent était affecté initialement au poste de gestionnaire des ressources humaines de la commune, grade d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe, et

Par ailleurs, il relate les conclusions positives d'exercice du travail de l'agent contractuel, recruté depuis le 1^{ER} janvier 2025 sur le poste de gestionnaire des ressources humaines.

Il propose alors de procéder à la mise à jour du tableau des emplois suivante :

Suppression de poste	Création de poste
1 adjoint technique principal - 1 ^{ère} classe A compter du 1 ^{er} septembre 2025	1 adjoint administratif territorial A compter du 1 ^{er} septembre 2025

A l'issue de la présentation :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, VALIDE la proposition ci-dessus.

3. Personnel : Instauration de l'Allocation aux Parents d'Enfants Handicapés - APEH

Denis GUITTON fait part que les communes ont la possibilité on d'instaurer une Allocation aux Parents d'Enfants porteurs de Handicap de moins de 20 ans - APEH - dans le cadre des actions de prestations sociales en faveur du personnel territorial.

Cette allocation est destinée à aider les parents au regard de dépenses spécifiques en matière médico-sociale. Le taux d'incapacité de l'enfant doit être au moins être égal à 50 % - évaluation déterminée par la commission départementale d'éducation spéciale, attribuant de manière concomitante à la famille l'Allocation d'Education d'un Enfant Handicapé (AEEH).

Le montant de la prestation est fixé par circulaire ministérielle et fait l'objet d'une revalorisation régulière - actuellement 183 € mensuel. Elle est versée à la demande de l'agent - actuellement une demande a été formulée par un des agents.

Denis GUITTON propose alors d'octroyer cette allocation au personnel communal à compter du 1^{er} septembre 2025.

A l'issue de la présentation :

Jocelyne DE TOMASI et Alain LE PAPE qualifient cet effort de solidarité comme « normal ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, VALIDE la proposition ci-dessus.

4. Personnel : SDIS-Convention de mise à disposition d'un agent pour la mission de sapeur-pompier volontaire

Denis GUITTON fait part que les communes ont la possibilité d'établir des conventions de disponibilité de leurs agents exerçant par ailleurs des missions de sapeur-pompier volontaire. Cette convention prévoit les conditions de disponibilité distinguant les activités opérationnelles et les actions de formation.

Aussi, il propose d'établir cette convention pour une durée d'un an (renouvelable par tacite reconduction) à compter du 1^{er} septembre 2025 - au regard d'un de nos agents affectés actuellement aux services techniques - selon les conditions suivantes :

- 4 demi-journées par mois pour les activités opérationnelles,
- 5 jours ouvrés par an pour les activités de formation

A l'issue de la présentation :

Christian BATON précise que les jours de disponibilité correspondent à des « interventions potentielles ». L'agent restera sur son poste de travail s'il n'y a pas d'intervention d'urgence.

Jocelyne DE TOMASI considère comme « important » de contribuer au fonctionnement de ce service incontournable pour la population. Denis GUITTON confirme ses propos.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés VALIDE la proposition ci-dessus.

5. Médiathèque : Désherbage - Conditions de retrait des ouvrages du fonds documentaire

Denis GUITTON fait part que la commune a pu bénéficier d'un fonds documentaire de 10 000 ouvrages environ - sans l'existence d'un inventaire précis - lors de la reprise de la « Bibliothèque pour tous ».

Aujourd'hui, beaucoup de livres sont encore stockés dans la « Maison du Directeur » de l'ancienne école Veucelin. Un premier tri a été fait. Le restant des livres, trop anciens à ce jour (plus de 10 ans), est désormais obsolète.

Aussi, il propose de donner les livres concernés à l'Association du Personnel Communal de Rugles (APCR), qui aurait la charge d'en assurer la vente et d'en récolter les bénéfices. Un registre des ventes devra être tenu et remis à la Commune pour information. A l'issue des différentes ventes organisées par l'APCR, le restant des livres pourrait faire l'objet d'un don à une association caritative pratiquant régulièrement la revente de livres ou d'une destruction.

A l'issue de la présentation :

Sylvie PERENNES suggère que l'APCR puisse également consulter les EHPAD (Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées et Dépendantes) pour des dons complémentaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés VALIDE la proposition ci-dessus.

6. PLUI - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Contribution communale « enjeux à prendre en compte »

Denis GUITTON fait part que l'Interco Normandie Sud Eure (INSE) a élaboré un diagnostic territorial.

Elle souhaiterait finaliser la démarche en synthétisant différents enjeux au regard des thématiques ci-dessous :

- Santé et cadre de vie
- Capacités (agriculture, économie, emplois, tourisme, accès à l'eau...)
- Préservation de la biodiversité
- Dérèglement climatique
- Cohésion sociale

Denis GUITTON fait alors une lecture synthétique d'un document de travail rédigé par l'INSE.

A l'issue de la présentation :

Les membres du conseil municipal proposent d'ajouter les enjeux suivants :

- Santé et cadre de vie
Lutte contre la vacance de logement, création de logements d'urgence et de répit, adaptabilité des logements, rénovation énergétique des logements, création de lotissements de manière ciblée et proportionnée (accueil de familles...)
- Capacités (agriculture, économie, emplois, tourisme, accès à l'eau...)
Maintien d'une offre commerciale de proximité en centre-bourg, accompagnement des projets endogènes des entreprises existantes (exemple FRAMATOME), création d'extensions de zones d'activités sur les secteurs pourvus en termes d'occupation créations de magasins de producteurs locaux....

- Cohésion sociale

Attractivité des établissements scolaires secondaires (collèges notamment), liaisons douces vers les centres urbains (l'Aigle notamment).

Questions diverses

Henri LESOUT relate que 2 jeunes administrés, résidant Rue Paul Doumer, circulent régulièrement avec des « véhicules 2 roues » de manière bruyante et dangereuse.

Gérard TOURNEUX indique les auditions de l'école de musique auront lieu vendredi 13 juin en fin de journée à l'Eglise Notre Dame de l'Outre l'Eau, l'inauguration du nouveau nom de l'école de musique le samedi 14 juin à 18 h 30. Il fait part par ailleurs que l'Harmonie a reçu un premier prix lors du concours national de Péronne (80) le 25 mai dernier.

Jean-Claude PROVOST fait part qu'il a reçu des échos favorables de la population sur le service de notre police municipale, désormais pluri-communale, mais également des élus des communes mitoyennes nouvellement bénéficiaires du service.

Claude BOUTELET informe que la fête de la musique aura lieu samedi 21 juin à partir de 18 h 00 devant la mairie et la fête de Rugles les 28 et 29 Juin - salle des fêtes et place de la Liberté.

Alain LE PAPE informe que la propriétaire du château de l'Ecureuil prévoit une manifestation de « véhicules anciens » à l'occasion des journées du patrimoine en septembre prochain.

Sylvie PERENNES fait part que « le repas des aînés » du 18 mai dernier s'est bien déroulé. Elle reçoit de vives félicitations de l'unanimité des membres du conseil municipal - félicitations adressées à elle-même mais aussi à toutes les personnes ayant œuvré autour d'elle.

Jean-Claude PROVOST fait savoir que le syndicat d'eau - SAEP 3R- organise une distribution gratuite de « kits d'économiseurs d'eau » à la population, notamment lors de l'édition du « canton d'été » du 7 au 14 juillet. Ils seront également à disposition à l'Espace France Services.

La séance est levée à 22 h 10

En mairie, le 5 Juin 2025.

Le Maire,
Denis GUITTON



Le Secrétaire de séance,
Jean-Jacques MONTHULE